



Buts de l'unité d'enseignement :

Electricité Installations résidentielles UF1

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant de :

- Découvrir les lois fondamentales de l'électricité à mettre en œuvre dans des installations électriques domestiques résidentielles ;
- Réaliser les raccordements de base en éclairage ;
- Développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

Programme

- d'analyser un circuit électrique :
 - ♦ en décrivant et schématisant un circuit électrique élémentaire,
 - ♦ en différenciant la coupure unipolaire et bipolaire,
 - ♦ en expliquant la notion de circuit ouvert et de circuit fermé ;
- de réaliser les schémas de principe des installations d'éclairage ;
- d'interpréter le schéma d'implantation ;
- de mesurer l'intensité du courant électrique à l'aide d'un ampèremètre à lecture directe dans un circuit comportant un interrupteur ;
- ...

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Electricité installations résidentielles UF1 ».